

tient compte des investissements des filiales canadiennes de sociétés contrôlées⁽¹⁾ par des Français à la fin de 1978, la France avait alors investi 2,484 millions de dollars au Canada et se classait ainsi au troisième rang, après les États-Unis et la Grande-Bretagne. Le contrôle français au Canada représente donc 3,5% du contrôle étranger. Les quatre sociétés suivantes, un faible échantillon seulement de la présence française au Canada, figuraient au magazine Financial Post 500, 1982:

SOCIÉTÉ	ACTIF (en millions de dollars)
BNP Canada Inc.	1 127
Ciments Canada Lafarge Ltée	1 520
Crédit Lyonnais Canada	864
BG Checo International Ltd.	33
TOTAL	3 544

Il est à noter que la société Elf-Aquitaine du Canada a été acquise, en 1981, par la Corporation de développement du Canada (CDC) au prix de 1,12 milliard. Cette transaction peut avoir fait baisser l'investissement français au Canada de 10 à 15%.

Parmi les principaux investisseurs français, on compte également: Michelin, Air Liquide, B.R.G.M., Charbonnages de France, Ski Rossignol, Leroy-Somer, Promecan, Société générale, Solomon, Thomson-CSF, C.G.E. et Amok Technip. Le gouvernement français vient d'accroître considérablement le contrôle qu'il exerce sur la trentaine de filiales canadiennes d'entreprises françaises par la nationalisation de cinq grands groupes industriels français: Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Compagnie générale d'électricité, Saint-Gobain, Thomson-Brandt et Rhône-Poulenc.

Depuis quelques années, les investissements français dans certains secteurs des ressources énergétiques (uranium et charbon principalement) et de l'automobile se sont accrus, et cette tendance devrait se poursuivre. Par ailleurs, les PME françaises continueront de voir le Canada, et particulièrement le Québec (en partie en raison de la langue), comme une plate-forme pour pénétrer le marché nord-américain.

2. Politique commerciale

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), auquel participe la France en tant que membre de la Communauté économique européenne (CEE), régit le cadre multilatéral des relations commerciales entre le Canada et la France.

Après avoir annoncé sa politique de la Troisième option en 1972, le Canada a négocié un Accord-cadre de Coopération commerciale et économique

avec les Communautés européennes. Cet Accord-cadre favorisait les consultations et la coopération pour un large éventail de sujets. Il permettait également de concentrer davantage les efforts sur les activités de coopération industrielle plutôt que sur les activités purement commerciales. En outre, il encourageait la coopération technique et scientifique, les investissements, la coparticipation et l'établissement de liens entre sociétés. Bien qu'en vertu de l'accord, les deux parties aient mis au point un mécanisme de coordination, elles reconnaissent que leurs secteurs privés respectifs ont un rôle primordial à jouer pour rendre cette entente efficace. Si cet Accord-cadre a déjà donné lieu à certaines activités, dans l'ensemble son effet global n'a pas été, jusqu'à présent, aussi grand qu'on aurait pu l'espérer.

Les relations Canada-CEE influencent les relations commerciales entre le Canada et la France, surtout en ce qui concerne les tarifs et l'accès aux marchés. Actuellement, environ 40% de nos exportations entrent dans les pays de la CEE en franchise. Toutefois, les négociateurs et les gens d'affaires canadiens continuent d'estimer que les barrières tarifaires et non tarifaires restreignent considérablement nos échanges avec la Communauté, en ce qui concerne les produits semi-transformés, les produits manufacturés et les produits agricoles. De plus, l'accès aux marchés de la technologie de pointe, où les approvisionnements gouvernementaux sont très importants, par exemple dans les domaines du transport et des télécommunications, est encore restreint.

Un lien commercial plus particulier s'est établi au début des années 50, par la création de la Commission économique France-Canada (CEFC). Cette commission, qui se réunit environ tous les deux ans, a été élevée au niveau ministériel en 1974. Les objectifs et les activités de la CEFC sont présentés dans les pages qui suivent.

⁽¹⁾ Le capital de la firme contrôlée comprend celui de l'actionnaire principal et celui des autres actionnaires, y compris celui des Canadiens.